ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom : QADRI

Prénom : Tahmina

Date et lieu de naissance : 20.12.1991 à Afghanistan

Domicile : 03 avenue de paris 68000 - COLMAR

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Monsieur ou Madame [1] QADRI Abdul Samech avec lequel / laquelle [1] je me suis marié(e) sans contrat de mariage [2] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à COLMAR

Le 03.09.2024

Signature de la personne immatriculée :

[1] Rayer les mentions inutiles

[2] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)